

Section des chercheurs contractuels et précaires

Auprès de la Commission 4 Modes d'action

Déposée par Gilles VERPRAET , Section Paris Sciences sociales

Les débats de section ont pris acte de l'accroissement du nombre de chercheurs contractuels dans les laboratoires et dans les instituts. Ils ont pris acte de leur mobilisations en 2019 et 2020, convergentes avec les mobilisations contre la LPR et la réforme des retraites.

Au sein d'un SNCS est créé une section des chercheur contractuels et chercheurs précaires

Cette organisation autonome de personnels chercheurs aux conditions de travail défavorables, a pour objectif la construction de leur revendication et de limiter les processus de subordination paternaliste (tutelle professorale ;tutelle du directeur de contrat, tutelle de l'ANR), tout en développant les formes de solidarité revendicative avec les chercheurs statutaires, au sein du SNCS

Ce collectif construit sa revendication statutaire, pour l'intégration des chercheurs dans des organismes publics de recherche (CNRS , Université, Etablissement public de recherche). Cette revendication d'intégration transitionnelle s'insère dans le plan annuel de 6000 emplois par an revendiqué par le SNCS depuis les assises de la recherche.

Il informe les jeunes chercheurs de leur droits sur les contrats de travail et sur les renouvellement de contrat.. (règle du privé, règle contrat université)

Il porte sa revendication auprès des institutions et des agences responsables du développement de la recherche intérimaire (ANR, DGRI, CNRS, CPU, Comue)